

MAIRIE
DE
LOCOAL MENDON



Tél. 02.97.24.60.87
Fax. 02.97.24.55.98
e-mail mairie.locoalmendon@wanadoo.fr
site : locoal-mendon.fr

PERMANENCES
MAIRE ET ADJOINTS
(sur rendez-vous)

M. HERVÉ Louis, Maire

Lundi : 10 H à 12 H
Mardi : 10 H à 12 H
Jeudi : 10 H à 12 H

**Mme JÉGOUSSE Michèle,
Adjointe - Affaires sociales**

Mercredi : 10 H à 12 H

**M. LE BAYON Eugène,
Adjoint - Travaux, Urbanisme**

Samedi : 10 H à 12 H

**M. MAJOU Jean-Maurice,
Adjoint - Finances, personnel**

Mardi : 15 H à 17 H

**Mme BESNARD Catherine,
Adjointe - Ecole, jeunesse,
associations, sports, loisirs,
Service emploi**

Vendredi : 10 H à 12 H

**M. THUNET Gilles,
Adjoint – Environnement,
développement durable, culture
et communication**

Samedi : 10 H à 12 H

**C.C.A.S (Centre Communal
d'Action Sociale)**

Mme JÉGOUSSE Michèle
Mercredi : 10 H à 12 H

Assistante sociale

Mme BOLAY Martine,
le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 14 H à 16 H

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations municipales n° 64
Dassonig doéréieù an Ti-ker n° 64
(juillet 2010)

Immédiat de juillet

Immédiat des vacances, des congés d'Eté

Les 415 enfants de nos écoles sont lâchés : élèves et enseignants vont pouvoir se ressourcer pour reprendre le collier début septembre.

La commune adapte ses services par l'accueil des jeunes au centre de loisirs pour des activités sportives ou culturelles.



Les activités de printemps des associations et des écoles se prolongent par l'animation du 14 juillet proposé par le Comité des Fêtes



Cette année, notre collectivité va organiser l'imposante Fête de l'Agriculture et de l'Ostréiculture le 12 août. Cette animation des cantons de Belz et de Quiberon accueille plusieurs milliers de visiteurs fidèles à cette magnifique représentation de notre terroir.



Bonnes vacances !!!

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JUIN 2010 A 20 HEURES 00

1 – Modifications des statuts de la communauté de communes :

➔ Complément de la compétence : Action sociale (service d'aide et accompagnement à domicile)

Le conseil communautaire a modifié ses statuts lors de la séance du 8 juin 2010. Il appartient à chaque commune de la communauté de communes d'adopter la modification statutaire proposée. Il est demandé à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes :

Complément de la compétence action sociale : la politique d'action sociale d'intérêt communautaire consiste en la mise en place d'une politique en faveur du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes traduite par « la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile » et y adjoignant « et d'un service d'aide et d'Accompagnement à domicile ».

Si la majorité approuve ce transfert, certains élus recommandent une surveillance attentive concernant le fonctionnement, et s'interrogent sur le procédé de mise en place du service.

Par vote à bulletin secret, à la demande de plus du tiers des membres présents, 22 votants, 19 voix pour la modification des statuts, 2 bulletins contre, 1 blanc.

Le conseil municipal ADOPTE, les statuts en y adjoignant compétence action sociale : « service d'aide et d'accompagnement à domicile » à compter du 1^{er} septembre 2010.

Cependant, ils émettent le vœu « que la communauté attende la présentation du compte administratif du C.I.A.S avant de s'attribuer de nouvelles attributions et compétences ».

➔ Création de la compétence : information « Jeunesse »

La politique d'information jeunesse d'intérêt communautaire consiste en la gestion et l'animation d'un point information jeunesse.

Vu la faiblesse des activités du pôle Multimédia, la communauté de communes s'interroge sur ce service, et propose d'évoluer vers un P.I.J. Cependant, « si ce service est utile auprès des jeunes de la communauté de communes, il existe déjà la Mission locale pour l'emploi qui assure quasiment les mêmes prestations », des CDI dans les collèges et les lycées, signalent quelques membres présents.

Vote à bulletin secret : 22 votants, 8 pour la modification, 13 bulletins contre, 1 blanc. Le conseil municipal ne souhaite pas créer le « Point info jeunesse ».

2 – Résultat de l'appel d'offre : construction d'une médiathèque

La commission « Ouverture des plis » s'est réunie les 11 et 28 mai 2010 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant la construction de la médiathèque. Si 160 entreprises ont retiré des dossiers, 93 entreprises ont répondu dans les délais.

Les critères retenus ont été références – qualification (20 %), valeur technique (20%) et prix (60 %).

Vote à bulletin secret : 22 votants, 21 pour, 1 non. Les propositions ont été validées pour un montant total de 546 727,82 € (Estimatif : 580 588,00 €)

Les travaux de démolition commencent fin juin. La bibliothèque sera fermée du 14 au 25 juin inclus.

3 – Mouillage : tarifs 2010

Le Conseil Municipal souhaite créer des zones de mouillages à Locoal-Mendon, ayant pour but une meilleure organisation des mouillages individuels.

La municipalité, est titulaire de l'autorisation des zones de mouillages, et de ce fait assurera la gestion, avec l'association « LE DOREN ». Les tarifs, ci-après, seront appliqués :

- Plate < 5 m et < 10 cv et embarcation non motorisées : 30 €
- Bateau entre 4m20 et 5m m et + 10 cv : 70 €
- Bateau entre 5 m et 5,99 m : 75 €
- Bateau > 6 m : 80 €

4 – Tarifs repas au restaurant scolaire – année scolaire 2010/2011

Le montant à la charge de la commune est de 59 454 € pour 40 518 repas servis, soit une participation de 1,46 € par repas. Il est proposé aux membres présents une augmentation des tarifs de 1,50 %.

Vote à bulletin secret : 22 votants, 21 bulletins pour appliquer une augmentation de 1,50 %, 1 bulletin blanc, les tarifs du repas au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2010, seront :

- 1 et 2 enfants	3,00 €
- 3 enfants et + :	2,70 €
- Instituteurs :	5,40 €
- Instituteurs conventionnés :	4,25 €
- Personnel sous contrat C.A.E. :	3,85 €

5 – Tarifs garderie périscolaire – année 2010-2011

La charge communale s'élève à 12 635 €. La Commission "Ecole – Cantine – Garderie" propose une revalorisation de 1,50 %.

Vote à bulletin secret : 22 votants, 21 voix pour appliquer une augmentation de 1,50 %, 1 bulletin blanc. Les tarifs pour la garderie périscolaire, à compter de la rentrée 2010/2011, seront les suivants :

- goûter :	0,30€
- 1 et 2 enfants :	0,43 € le ¼ d'heure
- 3 enfants et plus :	0,38 € le ¼ d'heure
- le ¼ d'heure au-delà de 19 heures (heure de fermeture) :	5 €

6 – Centre de loisirs : rémunérations des animateurs

Vu leur temps de présence, la commission propose de réévaluer les rémunérations des animateurs et propose les salaires ci-après :

- Titulaire BAFA - ½ journée : 28 €
- Stagiaire BAFA - ½ journée : 16 €

- Titulaire BAFA - la journée (séjour) : 64 €
- Stagiaire BAFA – la journée (séjour) : 42 €

Par vote à bulletin secret : 22 votants, 20 bulletins pour les tarifs proposés, 1 bulletin NON, 1 bulletin blanc. Les propositions ont été acceptées.

7 – Devenir de Mané Angl

La commission « Devenir de Mané Angl », réunie le 10 mai 2010, propose de procéder à la réfection totale du bâtiment : Vu le besoin de locaux pour les diverses associations, Vu la dotation supplémentaire accordée par la communauté de communes,

Vote à bulletin secret : 22 votants, 21 oui, 1 non. Il sera procédé à la rénovation totale du bâtiment. Cet investissement ne grèverait pas le projet « agrandissement de la Mairie ».

8 – Recensement communal des zones humides : convention

Il y a obligation de joindre dans le dossier du P.L.U. l'inventaire des cours d'eau et des zones humides de la commune. Le syndicat mixte de la ria d'ETEL a retenu la société ALTHIS pour établir ce document, et prend à charge 70 % de la dépense, la commune 30 % soit 4 707,91 €

Vote à bulletin secret : 22 votants, 21 voix pour, 1 bulletin blanc. L'assemblée autorise le Maire à signer cette convention, et à prendre à charge cette dépense.

Le dossier sera mis à disposition au public.

9 – Agenda 21 : création d'un comité de pilotage

La démarche avance, (2 réunions avec les élus, 2 réunions avec le personnel, réunion le 7 juillet avec la population, et en fin d'année, réunions avec les professionnels et les associations).

Il y a lieu de former un comité de pilotage composé d'une représentation des acteurs locaux (élus, agents, citoyens, associations). MM. THUNET. BESNARD. LE GREL. QUILLAY. LE GUENNEC. RIEUX. BELZ représenteront les élus.

10 – Indemnité de gardiennage des églises (année 2010)

Le montant maximum de l'indemnité de gardiennage des églises communales est revalorisé de 0,79 %) en 2010 (circulaire du 6 avril 2010. Le plafond indemnitaire passe ainsi à 118,96 €.

Accord de l'assemblée, à l'unanimité pour verser à Monsieur le Recteur 118,96 € pour l'Eglise de Mendon et 11896 € pour l'Eglise de Locoal.

11 – Lotissement le champ du Closo : exonération de la taxe locale d'équipement (5 logements locatifs)

« Bretagne Sud Habitat » réalise, au Lotissement « Le Jardin du Clozo », 5 logements sociaux et sollicite la commune pour l'exonération de la taxe locale d'équipement concernant la réalisation de ce programme. Le Maire rappelle l'aide apportée par la communauté de communes d'un montant de 4 000 € par logement soit 20 000 €.

Vote à bulletin secret : 22 votants, 22 bulletins contre l'exonération. La commune refuse d'accorder l'exonération de la Taxe Locale d'équipement à Bretagne sud Habitat pour la construction de 5 logements locatifs sociaux.

12 – Divers

→ Demande d'acquisition d'un délaissé communal au moulin de Cochelin

→ Demande d'acquisition d'un délaissé communal à Locqueltas

→ Entretien des bouches et poteaux d'incendie : convention

→ Mission locale pour l'emploi : différentes aides financières ont été apportées aux jeunes de la commune au cours de l'année 2009 pour un montant total de 7 492 Le nombre de jeunes ayant contacté ce service est en net évolution soit 52 contre 23 en 2008.

→ Site internet de la communauté de communes

Les conseillers municipaux intéressés pour faire partie du groupe de travail afin « de retravailler » le site, sont invitées à se rapprocher de la communauté de communes.

→ Syndicat Mixte ABQP : étude prospective des déchets (horizon 2015)

Mise à disposition des conseillers municipaux, en mairie, d'une étude prospective en vue du choix du ou des scénaris de traitement des déchets ménagers (2014). Le syndicat Mixte devra, en octobre prochain, se prononcer sur le choix d'une filière de traitement des déchets.

→ Divers : une rencontre avec les représentants de la SAUR a eu lieu courant juin concernant le dysfonctionnement des lagunages, et de la mise en place d'un débitmètre. Les odeurs proviennent du collecteur de St Eloi. Les analyses effectuées sont correctes.

Les comptes rendus complets du conseil municipal sont à votre disposition à la Mairie.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Le 04 février	Chloé SICHET – Rue Er Maneieu - Lapaul
Le 07 février	Mélicse LE LAN - - ROUET – Rue du Pont Logoden - Lapaul
Le 13 février	Maiwen VERNIER – 3, Le Miniyh
Le 13 février	Henri HERVE – Rosmarian
Le 17 février	Soline GAHINET – 2, Le Champ du Bourg
Le 20 février	Léa DANIEL - - LERAY – Rosmarian
Le 22 février	Mila LE FUR - - GUERHIC – Kervihan
Le 10 mars	Elara LOISEL – Mané-Ménégo
Le 16 mars	Auguste MASSOT – Rue du Kriesker Lapaul
Le 04 avril	Liamm DEOTTE – Place de l'Eglise
Le 19 avril	Léonie BAUDET - Kerohan
Le 02 mai	Inès SÉVILLER - Kerezo
Le 15 mai	Noa PLUNIAN – Pont Lesdours
Le 20 mai	Alyssa ARS—CORLOBÉ Lotissement la Pierre Bleue
Le 20 mai	Tilio RIEUX – Ty er Chir
Le 21 mai	Eloane GUEHENEC – Mané-Hello
Le 2 juin	Amaury LE BLÉ – Kervihan
Le 7 juin	Sarah DANET – Le Moustoir

MARIAGES

Le 24 avril	Johann MORICE et Ahlem BEN LAKAHAL
Le 22 mai	Cédric THOMAZO et Caroline LE PAIR
Le 05 juin	Johann VAUCHEL et Carine MICHEL
Le 12 juin	Franck LE TOQUIN et Sonia PLUNIAN

DECES

Le 09 mars	Jean LE BARON – Manéguen
Le 24 mars	Ernest LE CREN - Locqueltas

TRANSCRIPTION DE DECES

Le 11 février	Gilbert JEHANNO – Le Moustoir Décédé à Vannes
Le 11 mars	Christian LE PRIELLEC - Le Crannic Décédé à Vannes
Le 28 mars	Jean LE BOURHIS – Le Négan Décédé à Vannes
Le 18 mai	Léontine LE BORGNE – Lotissement la Pierre Bleue – Décédée à Auray

CALENDRIER DES FETES

JUILLET

Dimanche 11	Pardon de Saint Goal (Locoal)
Mercredi 14	Rallye/Repas/feux d'artifice Comité des Fêtes de Locoal

AOÛT

Vendredi 06	Prestation du Bagad <i>Parvis Salle Émeraude</i>
Dimanche 08	Pardon de Ste Marguerite
Jeudi 12	Fête de l'Agriculture et de L'Ostréiculture
Dimanche 15	Pardon de la Fontaine de la Vierge
Dimanche 15	Troc et Puces - <i>Herminie Football</i> <i>Terrain entrée du Bourg</i>
Dimanche 22	Pardon de Locqueltas
Dimanche 29	Pardon de la Madeleine

SEPTEMBRE

Samedi 04	Forum des Associations + Nouveaux Résidents <i>Salle Émeraude</i>
Dimanche 05	Pardon du Moustoir
Dimanche 12	Bal à Papa - Amicale des Retraités <i>Salle Émeraude</i>
Dimanche 19	Pardon du Bourg Journée du Patrimoine - Hoari
Mardi 28	Le Cabaret dans mon quartier Hoari

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux Médiathèque



La municipalité s'excuse auprès des habitants du bourg de Mendon et des riverains de la gêne occasionnée par les travaux de démolition (bruit, stationnement).

Forum des associations

Samedi 4 septembre 2010 de 13 h à 17 h à la salle Émeraude suivi de l'accueil des nouveaux résidents à 18 h (bien vouloir vous faire connaître en Mairie).



Communiqué de Presse

La carte Vitale c'est pratique !

Mettre à jour sa carte Vitale chaque année, un réflexe indispensable !

Plus de papiers ni de courriers

En actualisant sa carte Vitale, l'assuré met à jour ses droits et garantit une prise en charge efficace de ses dépenses de santé. Il ne lui est plus nécessaire d'envoyer de courrier ni de remplir de papier.

Enfin, le remboursement de ses frais de santé est garanti dans un délai de 7 jours.

Une minute et c'est fait !

Pour effectuer la mise à jour, il suffit de se rendre auprès d'une borne prévue à cet effet présente dans toutes les caisses de l'assurance maladie, dans les pharmacies, ou encore dans certains établissements de santé. Une fois sur place, insérer la carte dans la borne, se laisser guider et une minute plus tard c'est terminé ! Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, il suffit d'envoyer sa carte Vitale par courrier à sa caisse d'Assurance maladie qui effectuera elle-même la mise à jour et qui sera renvoyée dans les plus brefs délais.

Au moins une fois par an

Pour bien faire, il faut actualiser sa carte Vitale à la date de son choix au moins une fois par an et lors de chaque changement de situation personnelle ou professionnelle : mariage, divorce, naissance, affection à longue durée, déménagement (ici l'assuré peut être amené à changer de caisse d'affiliation).

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur notre site : www.ameli.fr

Ou nous contacter au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Contact Presse :

Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan – Sonia Poulizac
– 06 84 80 32 18 -

sonia.poulizac@cpam-vannes.cnamts.fr